**ANNEXE V–8**

**BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client – Session 2022**

**Épreuve E4 : Relation Client et Négociation-Vente**

**Contrôle de conformité**

Nom : ……………………………………………… Prénom : ………………………….............

N° de candidat : …………………………………………

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, et après vérification de votre dossier par la commission de contrôle, votre candidature ne peut être retenue pour les motifs ci-dessous :

* Absence de dépôt de dossier à la date fixée par les autorités académiques
* Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l’autorité académique
* Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l’examen
* Absence d’attestation de stage ou de certificat de travail
* Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet

**En l’absence de conformité de votre dossier, vous ne pouvez pas être interrogé(e) à l’épreuve. Vous obtiendrez la mention non valide (NV) à cette épreuve. Vous ne pourrez donc pas obtenir le diplôme à cette session.**

**Date du contrôle : Visa :**